

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Date de la convocation

20 janvier 2025

Date de la séance

24 janvier 2025

N°2025_01_05

Création du comité consultatif «
Prévention et gestion des risques
» pour participer à la réflexion sur
l'élaboration du Plan Communal de
Sauvegarde

Séance du 24 janvier 2025

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGNER représentée par Catherine MALAISÉ, Brigitte GODART représentée par Claude LÉVÊQUE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Jocelyne LARUE

VU l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'importance de la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde étant donné que la commune est l'un des maillons essentiels de l'organisation générale de la sécurité civile,

CONSIDÉRANT l'importance d'associer les élus et les acteurs locaux à la prévention et à la gestion des risques susceptibles d'affecter le territoire communal,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif est une instance qui favorise la concertation et l'implication des citoyens et experts dans les projets d'intérêt général,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un comité consultatif associant des membres n'appartenant pas au conseil municipal afin de participer, avec les élus, à la réflexion sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un comité consultatif dénommé « Prévention et gestion des risques », dont la durée est limitée au mandat municipal en cours.

Ce comité consultatif aura pour objectif de participer à la réflexion sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Le comité consultatif est composé, outre le président délégué par le Maire, de :

- 5 membres du conseil municipal, à savoir :
 - Monsieur Claude LÉVÊQUE ;
 - Madame Chantal WAGNER ;
 - Madame Brigitte GODART ;
 - Monsieur Damien LEGROS ;
 - Monsieur Benoît LEBON.
- 1 membre en qualité de personne extérieure/représentant d'association locale, à savoir :
 - Monsieur Nicolas TROUSSET, en tant que représentant de l'Association Syndicale Libre « La Chute des Eaux ».

Le Maire,
Catherine MALAISÉ



Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de réception de l'AR: 28/01/2025

051-215104159-2025_01_05-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de reception de l'AR: 28/01/2025

051-215104159-2025_01_05-DE
A G E D I